Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h00
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_068-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :.....40

Date de convocation :
9 octobre 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 09/10/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Vianney COLELA, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Hervé LAHEURTE, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Nicole MILBACH, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Hervé BERTRAND, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Philippe DANIEL, Eugéne PRINCIPE pouvoir donné à Vianney COLELA, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Yann DURAND titulaire de Nicole MILBACH, Renaud NOEL titulaire de Hervé LAHEURTE
Absents : Jean-Luc DEMANGE, Jacques LAMBLIN, Bernard MICLO
Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAHEURTE

Membres présents.....22
Absents représentés.....6
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2026_068

TOURISME - Lancement d'un marché pour l'élaboration de la stratégie touristique

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
22	*4*	*26*	*0*	*0*	*0*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h00
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_068-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

Cahier des charges en annexe

En avril 2025, le PETR du Pays du Lunévillois, sur proposition du conseil d'exploitation de la Maison du Tourisme, a lancé un audit de fonctionnement de la Maison du Tourisme pour pouvoir adapter le fonctionnement aux nouveaux enjeux et prémice d'un engagement vers le label « destination d'excellence ».

Le cabinet INCOGNITO a audité le personnel, les élus et les socio-professionnels du tourisme afin d'analyser au mieux le fonctionnement actuel. En complément, il a étudié les moyens donnés aux Maison du Tourisme pour fonctionner.

Plusieurs préconisations ont été données :

- Mise à niveau des accueils par rapport aux critères Destination d'Excellence.
- Formalisation des procédures internes à la Maison du Tourisme.
- Repenser le site internet.
- Définir une stratégie de promotion touristique pour le territoire.

La préconisation la plus urgente de l'audit est la définition d'une stratégie de promotion touristique. Elle guidera toutes les actions de l'Office de Tourisme dans l'avenir.

La construction de cette stratégie a été prévue en deux temps :
- Temps 1 : préparation d'un cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude, 1er semestre 2026 en collaboration avec le cabinet Incognito.
- Temps 2 : à l'aide de ce cahier des charges, recrutement du bureau d'étude, 1er semestre 2027.

La rédaction du cahier des charges s'est faite en consultant les 4 communautés de communes afin qu'elles nous fassent part de leurs stratégies touristiques et de leurs attentes.

Il en est ressorti ces différentes attentes :

- Valoriser collectivement les spécificités des CC.
- Travailler en commun.
- Capter la clientèle du quart Nord-Est et étrangers limitrophes.
- Moderniser la communication.
- Soutien aux acteurs touristiques.
- Travailler en commun avec les territoires voisins.
- Utiliser l'appellation « Lorraine » dans notre communication.
- Faire des habitants du territoire nos premiers ambassadeurs.
- Mettre au clair les compétences du PETR et des CC

Il est proposé au comité de pôle, sur proposition du conseil d'exploitation, de recruter un cabinet conseil selon le cahier des charges en annexe, pour accompagner le territoire dans l'élaboration d'une stratégie de promotion touristique.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement d'un marché pour le recrutement d'un cabinet conseil pour la stratégie de promotion touristique
- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions, leurs annexes, les avenants et tout document se rattachant au projet,
- **AUTORISE** la commission d'appel d'offres du PETR a statué sur le choix du prestataire
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget annexe de la Régie du tourisme 2027

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 16 octobre 2026
Philippe DANIEL,
Président.

